



Carpe

Originnaire d'Asie occidentale, cette espèce fut introduite en Europe par les romains et est désormais bien présente dans la plupart des pays européens. La carpe est un poisson peu consommé mais donne lieu à une pêche sportive pratiquée par un nombre croissant d'adeptes que l'on baptise « carpistes ».

Nom commun

Feuille, escarpo, nourrain, carpillon, seille, Karpfen (allemand), Common Carp (anglais)

Nom Scientifique

Cyprinus carpio - Découvert par Linné 1758

Famille

Cyprinidés

Le Saviez-Vous ?

La carpe et le carassin peuvent s'hybrider et donner naissance à des individus stériles nommés Carpe de Kollar présentant des caractères intermédiaires (forme générale du carassin avec présence de 1 à 4 barbillons autour de la bouche).

Description

La carpe est un poisson au corps allongé et épais recouvert de grandes écailles régulièrement disposées. La bouche porte 4 barbillons (aucun chez le carassin). L'écaillure est variable et peut être complète ou plus ou moins réduite (variétés : sauvage, miroir, ligne et cuir). Généralement de 50 à 80 cm pour un poids de 10 à 15 kg. Certains sujets dépassent le mètre et atteignent 25 kg.

Habitat Et Comportement

La carpe affectionne les eaux peu courantes et chaudes (optimum 25 °C). Elle supporte des milieux pauvres en oxygène dissous.

Ce poisson est omnivore benthophage et relativement opportuniste qui prélève sur le fond : zooplancton, graines, chironomes, écrevisses...

Les adultes sont matures dès leur 3ème ou 4ème année selon les populations.

Sous nos latitudes, cette espèce peut se reproduire d'avril à juin. La température de fraie oscille normalement autour de 18-20°C.

La fécondité est de l'ordre de 100 000 à 200 000 œufs par kg de poids vif. La ponte est déposée sur les végétaux en eau peu profonde. La carpe est considérée comme un poisson migrateur qui, à l'instar du brochet, gagne les prairies inondées en période de reproduction. La croissance est rapide les premières années, 50 à 100 g le 1er été, 500 à 800 g le 2ème été et 1 à 2 kg après 3 étés.

La carpe a un comportement grégaire mais s'isole avec l'âge.

Pêche Et Règlementation

La pêche de la carpe de nuit peut être autorisée par le Préfet et est encadrée par une réglementation rigoureuse. Le transport de carpes vivantes de plus de 60 cm est interdit

Présence En Côte D'or

Cette espèce se rencontre un peu partout dans le département au gré des milieux favorables (canaux, réservoirs, sablières, Saône et plans d'eau). En Saône le peuplement de carpe est largement dominé par la forme dite « sauvage » au corps allongé et entièrement recouvert d'écailles.